

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD

du 9 SEPTEMBRE 2024 à 19 h 30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.
MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle CARGNELLI) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. Bernard REY)

Secrétaire de séance : M. Christophe COTTAREL

Date de la convocation : 3 septembre 2024

Date de l'affichage : 3 septembre 2024

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 15 JUILLET 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

<p style="text-align: center;">I – Modification du tableau des emplois communaux (Délibération n°D2024_045)</p>

Monsieur le Maire explique qu'en raison des besoins actuels du service technique, et à la demande de l'agent responsable du service technique, de passer sur un poste à temps complet, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois communaux.

A l'unanimité, le conseil décide de supprimer le poste de responsable du service technique à temps non-complet de 30 h hebdomadaire. L'agent sera nommé sur un poste à temps complet, existant déjà dans le tableau des emplois.

M. le Maire explique qu'au 31 décembre 2024, l'agent administratif en charge de l'agence postale communale, M. Christophe BUFFET, quittera ses fonctions. Cet agent occupe un emploi à temps complet.

Une discussion s'engage sur le maintien de l'agence postale communale.

Le conseil municipal, à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Florent PATIN) décide de maintenir l'agence postale communale.

Au vu des besoins de l'agence postale communale, il est proposé de créer un nouveau poste pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer dans le tableau des emplois communaux, un poste d'agent administratif et de gérant de l'agence postale communale pour 25 h hebdomadaire. M. le Maire est autorisé à lancer le recrutement.

II –Point sur le personnel communal

Au secrétariat de mairie, Mme Lauranne SOULIER, recrutée fin février 2024 sur un CDD, donne pleinement satisfaction. Elle a demandé à se diriger vers une titularisation. Elle serait en stage à partir du 1^{er} octobre. M. le Maire propose d'accéder à sa demande. A l'unanimité, le conseil municipal approuve.

Au service technique, un troisième agent sera recruté.

Le besoin d'un 3^e agent existe désormais sur toute l'année. Un agent technique sera recruté dans un premier temps sur un CDD jusqu'au 31/12/2024.

Le coût annuel chargé d'un agent est de 31 000 €. Cet agent coûtera environ 10 000 € chargés jusqu'à la fin de l'année.

Au service scolaire, Mme Ludivine RAFFAILLAC a été recrutée en tant qu'ATSEM, en remplacement de M. Dominique CUTRONE.

Au service périscolaire, 4 nouveaux agents ont été recrutés (dont 3 retraités) pour la cantine et la garderie.

III – Délibération prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité (objectifs poursuivis et modalités de concertation) (Délibération n°D2024_046)

M. le Maire explique que le règlement local de publicité (RLP) est le document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire intercommunal ou communal. Il est l'expression du projet de l'intercommunalité ou de la commune en matière d'affichage publicitaire et est un outil opérationnel pour la collectivité, les particuliers et les professionnels de l'affichage qui s'y réfèrent.

Le RLP est établi conformément aux objectifs qui figurent dans les dispositions législatives du code de l'environnement que sont la protection du cadre de vie, la prévention des nuisances visuelles et la réduction des consommations énergétiques.

Le contexte actuel relatif à la réglementation de l'affichage publicitaire du territoire de la commune de Saint-Bernard étant le suivant : le RLP intercommunal du 11 mai 1995 est devenu caduc.

Pour encadrer et maîtriser les implantations des dispositifs publicitaires sur la commune, il est nécessaire de les réglementer. Cela concernerait l'affichage commercial, associatif et les enseignes lumineuses.

La commune détiendrait aussi la compétence en matière de police de l'environnement face à la pose anarchique de panneaux sur la commune. Enfin, cela permettra de mettre en œuvre une politique d'objectifs de qualité paysagère, en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Les objectifs du futur RLP communal tendront à protéger et préserver la qualité du cadre de vie. Un cabinet spécialisé sera sollicité pour accompagner la commune dans l'élaboration du RLP.

Il est rappelé que lors du conseil municipal du 18 janvier 2024, le conseil s'est engagé à faire un RLP, et une commission ad hoc a été créée. M. C. COTTAREL a travaillé sur une première proposition de RLP, transmise aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De prescrire l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité communal (sur l'intégralité du territoire communal) au regard des objectifs précités et articulés notamment autour de la protection de la qualité du cadre de vie ;
- De valider les modalités de concertation du public telles que précédemment définies ;
- De charger M. le Maire de la conduite de la procédure.

IV – Discussion sur les arrêtés municipaux réglementant le stationnement des camping-car et la propreté aux abords des propriétés privées

M. le Maire sollicite l'avis des élus sur deux arrêtés municipaux.

- Concernant l'arrêté règlementant le stationnement des camping-cars, caravanes, et autres véhicules aménagés

M. le Maire explique que ces véhicules causent une gêne au stationnement. Des camping-cars s'installent sur la place Utrillo, avant c'était même sur la voie verte.

Il est souligné qu'il existe deux terrains de camping à proximité de la commune : Trévoux et Anse.

Pour M. F. VIENOT, cet arrêté répond à l'objectif de préservation du cadre de vie à St Bernard. Le stationnement est souvent saturé.

Pour Mme E. CARGNELLI et M. M. SOLFOROSI, cela est nécessaire car il y a beaucoup de stationnement.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur cet arrêté.

- Concernant l'arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs et accotements

M. le Maire explique qu'il existe déjà l'obligation pour le déneigement et le nettoyage des caniveaux devant chez soi.

C'est une action citoyenne.

M. le Maire demandera un avis juridique sur cet arrêté avant signature.

Pour l'application de cet arrêté, M. le Maire propose de prendre 2 lettres recommandées avec accusé de réception, passer par un marché à bons de commande avec une entreprise paysagiste. Un arrêté sera alors pris, après intervention de l'entreprise, le contrevenant sera facturé.

M. le Maire considère que l'entretien du village ne peut pas reposer seulement sur le personnel technique.

Il faut redonner l'image d'un village entretenu. Cela va dans le sens d'une logique de bon sens et de citoyenneté.

M. J-P PILLON demande s'il est possible de rajouter un paragraphe sur les déjections canines.

Les élus sont favorables à l'intégration de cet élément. Les dépôts sauvages seront également intégrés dans l'arrêté.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur cet arrêté.

VI – Informations Diverses

➤ Scolaire

Pour cette rentrée scolaire, Mme E. CARGNELLI indique qu'il y a 136 élèves à l'école Spinosa, répartis en 6 classes.

Une nouvelle directrice est arrivée : Mme FEBRERO, ainsi que de nouveaux enseignants.

Une rencontre mairie/école est prévue une fois par mois.

Pour la cantine : il est prévu un seul service. A ce jour, il y a 97 inscrits.

➤ Saônibus

M. M. SOLFOROSI fait part des nombreuses remarques faites concernant la modification des horaires. Ces nouveaux horaires ne correspondent plus aux besoins des usagers.

➤ Finances

Une interrogation a été soulevée en réunion d'équipe concernant l'achat du terrain de l'ERL2 (emplacement réservé pour logement n°2, situé rue de la Saône) en fin d'année, car un recours gracieux (qui sera certainement suivi d'un recours contentieux) a été déposé contre le permis de construire concernant ce terrain.

Pour M. F. PATIN, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour cette acquisition, car la somme a bien été budgétée dans le budget 2024.

➤ Ordures ménagères

Concernant la collecte des biodéchets, M. J-C LAMBERT précise que des abri-bacs seront installés pour y verser les restes des déchets alimentaires, et les déchets compostables. Ils devront être déposés en vrac dedans.

Les silos enterrés (Gravier Vaillant et Utrillo) seront transformés pour la collecte des cartons (d'ici le 1^{er} trimestre 2025)

Dès septembre 2025, les bacs gris seront ramassés tous les 15 jours. Il n'est pas prévu de diminuer la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) car les tournées seront réorganisées. Une collecte sera rajoutée pour les abri-bacs.

M. le Maire est réservé sur l'évolution du service car les gens paieront la même chose, voire plus, pour moins de service.

➤ Bordelan

M. J-P PILLON demande ce qu'il en est de l'intervention en conseil municipal de M. Daniel POMERET, Maire de Anse, concernant le projet du Bordelan. M. le Maire indique qu'il viendra, mais que sa venue est repoussée.

➤ Associations :

M. F. VIENOT indique que les activités des associations vont reprendre, avec beaucoup de manifestations :

- le 06/09 : inscription pour les activités des associations Mov'in et Club des Loisirs
- Manifestations à venir : Vide-greniers, Journées européennes du patrimoine, Boule interclasse challenge PATIN – JACOB, Fête de la Bière de la 6, après-midi musical du CCAS le 10/09.

D'autres manifestations ont eu lieu cet été : les Boules, la Guinguette de la 3, le Marché Primeur de Spin'events.

Une réunion est prévue en mairie le 30/09 à 19h avec les associations pour fixer le calendrier 2025.

➤ Marché

A partir du 12 septembre 2024, un marché se tiendra le jeudi fin d'après-midi, sur le parking dépose minute à côté de l'école, avec un maraîcher et un boucher charcutier traiteur. Un fromager pourrait également participer. A terme, ce marché intégrera la Place Longue.

➤ Travaux

Le PATA (Point à Temps Automatique) a été fait pendant l'été.

Concernant le petit patrimoine, la CCDSV a fait nettoyer la croix du Carre. Le monument aux morts a été repeint par notre agent saisonnier, M. Iliès SAADOUN. Les élus le remercient vivement pour son travail.

Les agents techniques ont procédé aux derniers marquages de peinture pour la sécurité routière.

Le parking Utrillo a été repris avant les conscrits.

Dans le cadre du marathon de la biodiversité, une haie de 300 à 350 mètres sera plantée en bord de Saône (financement par la CCDSV)

➤ Eglise

Le clocher se fend. Il fissure.

Le rapport du bureau d'étude précise qu'il n'y a pas de danger.

Les travaux sur le clocher s'élèvent à environ 30 000 € HT. Les travaux de consolidation des fondations s'élèvent à 185 000 € HT.

Le bureau d'étude n'a formulé aucune préconisation pour fermer l'église au public.

Le moteur d'une cloche est en panne, il doit être changé.

M. C. COTTAREL précise que deux bureaux d'études sont intervenus sur ce dossier : un BE structure et un BE géotechnique.

Un linteau a été refait car cela était dangereux.

Des préconisations ont été faites :

- sur la végétation
- sur l'écoulement des eaux pluviales. Des travaux seront faits pour régler ce problème.
- des témoins doivent être placés sur le clocher. Cela a été fait pour faire un suivi.
- les fondations du clocher et de l'église doivent être reprises.

➤ Modification n°3 du PLU

Le dossier a été envoyé à la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)

➤ Réunion de quartier

La prochaine réunion aura lieu le 16/09 à l'aire de jeux des Guillermines.

➤ Château

Changement de propriétaire.

➤ Gendarmerie

Une convention sera conclue avec la gendarmerie pour accéder à distance à la vidéoprotection.

➤ Culture

Un travail sera mené pour des panneaux d'information sur le château et le prieuré, et sur les croix.

Exposition peinture les 14 et 15/09/24 à Chabrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 17.

Prochain conseil municipal : Lundi 4 novembre 2024 à 20h30, précédé du 9^e Conseil Citoyen à 19h.

Signatures :

Bernard REY, Maire

**M. Christophe COTTAREL,
Secrétaire de séance**